Publié le 12/03/2013 14 : 07

Nouveau classement des cours d'eau : les mises en garde du Chabot

environnement

La Lauze , cours d'eau encore préservé . /Photo «Le Chabot»

Sous le titre «Sauvons les rivières ariégeoises» l'association Le Chabot communique : «En 2010 l'État a lancé la révision du classement des cours d'eau. Il s'agit d'évaluer le bon état des rivières et protéger leur bon fonctionnement. Les cours d'eau contribuent à purifier l'eau que nous buvons, offrent un tampon protecteur face aux grandes crues et ainsi sécurisent nos maisons proches, rechargent les nappes souterraines qui sont des réserves pour nos puits et nos sources, assurent la vie de nombreuses espèces. Si nous construisons trop d'ouvrages sur le cours d'eau, celui-ci ne sera plus en mesure de remplir ses fonctions. A partir de 2014, deux nouvelles listes remplaceront les anciennes protections des cours d'eau.

La liste 1, interdira tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique. La liste 2 imposera que tout ouvrage assure le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Selon qu'ils figureront ou non sur l'une des deux listes, les cours d'eau seront plus ou moins protégés. Les associations de protection de l'environnement se trouvent exclues des dernières concertations régionales. Avant même toute concertation, les usagers économiques ont été consultés et leurs futurs projets principaux (centrales, microcentrales, barrages pour l'irrigation) pris en compte. Ainsi, l'établissement des premières listes de cours d'eau à protéger était déjà biaisé. Par la suite, à nouveau, un fort lobbying de ces mêmes usagers a été particulièrement actif et a conduit à de nouveaux déclassements de rivières. En parallèle, les collectivités territoriales, consultées elles aussi, ont fait l'objet d'une véritable campagne de propagande de la part de la petite hydroélectricité et de certains syndicats agricoles… jusqu'au conseil général lui-même, qui a «battu le rappel» pour susciter le plus grand nombre de projets possibles et aviver les peurs contre ce «classement qui interdirait tout sur nos cours d'eau (!)».» *La Dépêche du Midi*